

Conditions Générales Groupes et Associations

1) Nos séances

S'adressent :

A tout organisme à jour de sa cotisation.

A toutes personnes âgées d'au moins de 8 ans, en bonne condition physique et sachant nager (pour l'activité voile seulement) :

- au moins 25 m pour les moins de 16 ans
- au moins 50 m pour les + de 16 ans

2) Responsabilité

La présence d'un responsable du groupe est obligatoire.

A votre arrivée, le responsable devra fournir les autorisations parentales et attestations de natation.

3) Inscription

Pour toute réservation définitive, vous devez nous retourner les conditions générales signées et accompagnées de 30% d'arrhes.

4) Mode de règlement

Le Club Nautique de Coutainville accepte les règlements par chèque bancaire (à l'ordre du Club Nautique de Coutainville), espèce, virement ou mandat administratif.

6) Modification ou annulation de stage

6-1) changement de stage :

Toute modification ne sera considérée qu'après réception d'un courrier.

Le CNC examinera les possibilités et s'engage à vous proposer un autre stage se rapprochant au mieux de votre demande initiale.

Cette modification (quel qu'en soit la date et le motif), vous sera facturée : 30€.

6-2) annulation d'un stage :

En cas d'annulation de votre part, quel qu'en soit le motif, nous facturons le montant de l'adhésion (20€), plus :

- 15% du montant du devis si l'annulation intervient plus de 30 jours avant la date de la première séance.

- 50% du montant du devis si l'annulation intervient entre 30jours et 14jours avant la date de la première séance.

- 75 % du montant du devis si l'annulation intervient entre 14jours et 8jours avant la date de la première séance.

- 100% du montant du devis si l'annulation intervient moins de 8 jours avant la date de la première séance.

La facture sera établie en fonction du nombre de personne défini lors de la réservation.

6-3) modification de la durée d'un stage :

Les arrivées tardives et les départs prématurés volontaires ou involontaires ne pourront donner lieu à aucun remboursement ni réduction.

6-4) modification d'effectifs

La modification des effectifs (prévus lors de la réservation) doit être notifiée par courrier dans un délai d'au moins 10 jours avant la date de la première séance.

Sans notification de votre part, la prestation sera facturée comme établi lors du devis.

7) Modification de la part du CNC

Le CNC peut être amené à modifier ou annuler la prestation en cas de :

- Conditions météorologiques défavorables
- Nombre de participants insuffisants
- Matériels récemment accidentés ou autre cas de force majeure.

Dans ce cas, des activités de remplacement ou le remboursement, vous seront proposés

Merci de choisir une activité de remplacement :

- Nœuds marins
- Nomenclature de support
- Construction de cerf volant
- Météorologie / Marées

Choix facturé 50 % de la prestation initiale.

8) Renvoi d'un pratiquant

Le non respect du règlement intérieur, tout manquement grave aux règles élémentaires de la vie en groupe peut entraîner l'exclusion d'un pratiquant.

Le renvoi ne donnera lieu à aucune réduction ou remboursement.

9) Informatique

En application de la loi « informatique et liberté », vous pouvez accéder à toutes les informations vous concernant et demander les rectifications nécessaires.

Sauf avis contraire de votre part, le CNC se réserve la possibilité d'utiliser ces informations pour vous faire parvenir diverses documentations.

Date

Cachet et signature